

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 11 juin 2020 reportant les dates d'épreuves et de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et fixant le nombre de places offertes au concours interne pour le recrutement des élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement

NOR : AGRS2013307A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 11 juin 2020, l'épreuve écrite d'admissibilité du concours interne pour le recrutement des élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ouvert par arrêté du 23 décembre 2019, initialement fixée au 26 mars 2020, est reportée au 23 juin 2020.

La date limite d'envoi du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) pour les candidats déclarés admissibles, initialement fixée au 4 mai, est reportée au 31 juillet 2020 (le cachet de la poste faisant foi).

Le nombre de places offertes au titre de l'année 2020 est fixé à 15.

Pour leur formation, les lauréats seront affectés à l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon).